

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 304-CX-1326

concernant l'embauche d'une secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatrième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Monique Côté-Labelle à titre de secrétaire de direction au Centre d'études universitaires des Laurentides, à compter du 23 octobre 2007;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Monique Côté-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 304-CX-1327

concernant l'approbation du plan d'action en efficacité énergétique de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatrième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la stratégie énergétique du gouvernement du Québec prévoyant une réduction d'énergie de l'ordre de 14 % d'ici 2010, par rapport à l'année de référence 2002-2003;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a prévu une enveloppe de 3 M\$ par année dans le Plan quinquennal d'investissement 2006-2011 pour la réalisation de projets en efficacité énergétique dans les universités;

ATTENDU la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à chacune des universités de fournir un plan d'action en efficacité énergétique;

ATTENDU l'importance pour l'institution de s'approprier ce plan;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'action en efficacité énergétique de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 304-CX-1328

concernant les amendements au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatrième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

ATTENDU l'obligation pour l'Université du Québec en Outaouais d'ajuster certains frais afin de rencontrer les exigences de tiers;

ATTENDU que suite à l'analyse des services technologiques offerts à Saint-Jérôme, il est approprié d'introduire des frais technologiques;

ATTENDU la consultation auprès des étudiants, du 2 au 12 octobre dernier, effectuée en vertu de l'article 7 du Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 dudit règlement, le comité exécutif peut réviser de temps à autre les différents tarifs ou pénalités imposés;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER ledit règlement de la façon suivante à compter de l'hiver 2008 :

- Majorer les frais de remplacement de diplôme de 25 \$ à 50 \$ (article 4.8 a);
- Introduire des frais technologiques de 2 \$/crédit pour tous les étudiants inscrits à Saint-Jérôme;
- De hausser de 0,64 \$ à 0,68 \$ les frais pour droit d'auteur (article 4.8 e);

DE MODIFIER ledit règlement de la façon suivante à compter de l'automne 2008 :

- De hausser les frais technologiques à 4 \$/crédit pour tous les étudiants inscrits à Saint-Jérôme;

DE MODIFIER, pour les années à venir, les hausses pour les frais pour droit d'auteur (article 4.8. e), en harmonie avec la Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire – COPIBEC 2007-2012, soit :

- Pour l'année 2008-2009, soit été 2008, automne 2008 et hiver 2009 : des frais de 0,73 \$ le crédit;
- Pour l'année 2009-2010 : des frais de 0,78 \$ le crédit;
- Pour l'année 2010-2011 : des frais de 0,82 \$ le crédit;
- Pour l'année 2011-2012 : des frais de 0,85 \$ le crédit.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 304-CX-1329

concernant l'approbation du bail entre l'Université du Québec en Outaouais et la Ville de Saint-Jérôme relatif à la location d'espace au 140, rue de la Gare à Saint-Jérôme

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatrième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de l'accès à la formation universitaire dans les stratégies de développement régional;

ATTENDU l'importance d'assurer la qualité des services universitaires de l'Université du Québec en Outaouais dans ses activités à Saint-Jérôme;

ATTENDU la nécessité de supporter la croissance, en termes de besoin d'espace exclusif, pour soutenir l'enseignement qui sera rendu aux étudiants de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme;

ATTENDU la proposition de bail de la Ville de Saint-Jérôme pour approximativement 670 m² au deuxième étage de l'édifice situé au 140, rue de la Gare à Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 304-CX-1330

concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatrième réunion tenue le lundi 22 octobre 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation du 18 septembre 2007 au 1^{er} octobre 2007 conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les soumissions qui ont été déposées à la division des approvisionnements;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que la compagnie Terrassement Déneigement Outaouais a soumis le meilleur prix;

ATTENDU l'article 5.3.3 c) prévoyant que le comité exécutif approuve les dépenses, l'engagement financier et les modifications budgétaires de plus de 125 000 \$, mais inférieures à 250 000 \$, dans le cadre des budgets adoptés par le conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour le déneigement des parcs de stationnement à la compagnie Terrassement Déneigement Outaouais pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 mai 2010, avec possibilité de deux (2) années de renouvellement aux mêmes conditions;

DE MANDATER le secrétaire général et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice